

**DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 mars 2020
Séance 2020-II-**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 24 février 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT.

Date de convocation et d'affichage : 24 février 2020

Présents:

Serge BAGUR, Philippe LASUYE, Didier TARDY, Bertrand UFFERTE, Alain LADERRIERE, Christian BARGE SANSELME, Christophe SORET, Xavier CAZALENS, Clarisse COURTY

Absent(s) excusé(s): Christian TARDY qui donne procuration à Didier TARDY, François NAPOLI qui donne procuration à Serge BAGUR

Absent(s) : Carole NAPOLITANO, Élisabeth MARCHANDIN

Secrétaire : Clarisse COURTY

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (29 janvier 2020)

- **2020-II-1 : Vote du compte administratif 2019 ;**
- **2020-II-2 : Délibération à prendre pour autoriser le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2020 ;**
- **2020-II-3 : Délibération à prendre pour valider l'instauration du RIFSEEP ;**
- **2020-II-4 : Etude de devis**
- **2020-II-5 : Mise en place du planning des prochaines élections municipales ;**

Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

(Document envoyé à chaque conseiller le 30 janvier 2020 17H14.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **2020-II-1 : Vote du compte administratif 2019 ;**

Philippe LASUYE prend la parole.

Le vote du budget qui devra intervenir avant le 30 avril 2020 nécessite l'approbation du compte administratif de l'année écoulée. Je vous ai envoyé à chacun le 9 mars, un certain nombre de documents afin que vous puissiez prendre vos décisions sur le compte administratif 2019 en toutes connaissances de causes. Bien entendu, il s'agit du relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses,

qui ont été réalisées pendant l'exercice comptable 2019. Le compte de gestion, (géré par la Trésorière de Grenade) concorde parfaitement avec le compte administratif, hormis le reste à réaliser, qui est normalement exclu du compte de la Trésorerie, ceux-ci seront également soumis au vote.

Le compte administratif est le préalable à la proposition d'un débat d'orientation budgétaire qui interviendra dans les prochaines semaines, et qui fixeront les étapes qui constituent des éléments substantiels dans l'élaboration du Budget 2020.

Ceci étant, à la clôture du 31 décembre 2019, notre commune dégage un excédent annuel de fonctionnement de 121.023,38€ soit cumulé 478.563,79€, et un déficit en investissement de (-) 260.270,66€ minoré des restes à réaliser de 131.326,33 soit un total de (-) 128.944,33. Le report en fonctionnement est de 349.619,46€. L'année 2019 a apporté un lourd lot d'engagement, qu'est le projet de construction de la nouvelle école, impactant la gestion communale et le temps de présence du 1^{er} magistrat de la commune.

Par souci de simplification, et compte tenu des documents en votre possession, je vous dresse ici une synthèse, et vous indique en matière d'exploitation et d'investissement, quelques points significatifs, justifiant les 349.619,46€ de résultat cumulé :

1. Les **subventions** accordées aux associations de droit privé, et régulièrement budgétées sont restées à 5.720 €. Elles sont détaillées page 31 du Compte Administratif.
2. Certaines dépenses en frais de personnel ont augmentées, liées à deux absences de longue durée dont le remboursement est enregistré en produits.
3. En investissement, à noter le chantier de l'école pour 556.399,11, (d'autres charges ont été comptabilisées en 2018), l'achat de terrains ROUCOLLE_KRIKORIAN pour 10.175,48, l'ascenseur de la mairie pour 24.895,66, la rénovation du clocher pour 19.279,08, le reste à réaliser de l'école pour 125.111,45, et la toiture de la salle des fêtes pour 10.793,40.
4. En matière de subventions reçues et à recevoir, nous avons perçus 30% soit 146.407,03 (école) et 3.597,80 pour la salle des fêtes.
5. Reste à réaliser. Il s'agit des factures non mandatées des fournisseurs :
 - Marché école pour 195.515,44€ ;

En matière d'emprunt, le seul financement en cours est celui de l'école pour un montant en principal de 450.000€. Le montant des prélèvements trimestriels est de 6.546,38€. Durée du prêt 20 ans.

Nous espérons, qu'aux travers des explications que je viens de vous fournir, vous avez pu apprécier la qualité de l'action de l'exécutif de notre commune. Je vous rappelle que chacun à la faculté d'examiner les pièces comptables correspondantes..

Conformément à la règle le Maire doit s'absenter au moment du vote.

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Approuve,

- Le compte administratif 2019 tel qu'annexé à la présente délibération,
- Le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur,
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **2020-II-2 : Délibération à prendre pour autoriser le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2020 ;**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il y lieu de procéder, avant le vote du budget primitif 2020, à des inscriptions de crédits et dépenses d'investissement pour un montant total de 9.168,72TTC. A savoir :

- Achats d'étagères pour l'école 1.161,60€,
- Accord sur devis de pose de poteau incendie route de GALEMBRUN 4.247,52€,
- Facture d'honoraire sur le projet d'eau pluviale Atelier INFRA 2.847,60€,
- Facture d'honoraire sur le projet TRAVERSEE DU VILLAGE AXE INGIENERIE 912,00€

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Approuve la délibération qui permet de régler les fournisseurs correspondants à certains articles budgétaires, pour un montant global de TTC de 9.168,72€.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus

• **2020-II-3 : Délibération à prendre pour valider l'instauration du RIFSEEP ;**

Texte complet en annexe

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et pas d'abstentions

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnelles RIFSEEP
- D'autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire : *délibération du 7 décembre 2012 instaurant une prime de fin d'année*
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2020.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus

• **2020-II-4 : Etude de devis :**

La société SEDI nous propose la fourniture d'un écusson pour l'école LES MERLETTES, pour un prix TTC de 144,72.

• **2020-II-5 : Mise en place du planning des élections municipales**

Les dispositions prises pour le bon déroulement des élections sont:

- De 8 à 10 h – Elisabeth MARCHANDIN, Christian BARGE-SANSELME, Didier TARDY,
- De 10 à 12 h - Alain LADERRIERE, Philippe LASUYE, Christophe SORET,
- De 12 à 14 h – Bertrand UFFERTE, Xavier CAZALENS, Christian BARGE-SANSELME,
- De 14 à 16 h – Alain LADERRIERE, Philippe LASUYE, Bertrand UFFERTE,
- De 16 à 18 h – Christophe SORET, Clarisse COURTY, Xavier CAZALENS.

Questions et informations diverses.

- Clarisse COURTY annonce qu'à la suite d'un sondage effectué auprès des parents d'élève, il est envisagé le passage de la semaine de 4 jours et demi à la semaine de 4 jours. L'inspecteur d'académie contacté, ne s'est pas opposé à cette modification des horaires scolaire. Les cours termineraient à 16h 40 plutôt qu'à 15h 50 comme aujourd'hui. Cette mise en place interviendra dès que possible, et au plus tard à la prochaine rentrée.
- L'inspecteur d'académie nous a confirmé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe sur Pelleport.
- Les volontaires pour la mise en place du bureau de vote de dimanche prochain, sont invités à 11 heures ce samedi.

Serge BAGUR, termine la séance en rappelant que la vie des élus locaux n'est pas de tout repos, qu'elle engage plus de devoirs que de droits, qu'elle empiète sur la vie familiale et implique un grand sens des responsabilités : tout cela a été le quotidien de chacun d'entre vous, et remercie chacun pour ses 6 années passées ensemble, dans un sincère esprit d'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Mairie de PELLEPORT
Réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2020
Séance 2019-II

Serge BAGUR 	Alain LADERRIERE 
Philippe LASUYE 	François NAPOLI 
Clarisse COURTY 	Carole NAPOLITANO 
Elisabeth MARCHANDIN	Bertrand UFFERTE 
Xavier CAZALENS 	Laurent LESUEUR 
Christophe SORET 	TARDY Didier 
Christian BARGE-SANSELME 	Christian TARDY  <i>par procuration</i>